

Organisation de la direction du Développement Economique, du Commerce et de l'Enseignement supérieur

1. **L'organisation RH d'une direction de développement économique (Deveco)** évolue en conciliant les activités habituelles d'un EPCI, notre Communauté urbaine, et les compétences et objectifs que se donne un territoire, en l'occurrence le Grand Reims.

Gestion des zones d'activités économiques (ZAE) et commerciales, tourisme, foncier économique et immobilier d'entreprise en sont les activités habituelles.

La loi NOTRe a clarifié les rôles des différentes strates des collectivités territoriales en matière de développement économique en ne retenant que les Régions et EPCI. Elle a renforcé le rôle des EPCI sur le tourisme et surtout le foncier et l'immobilier d'entreprise, compétence exclusive pour ces derniers.

Cette loi transfère aux communautés d'agglomération le commerce (« politique locale du commerce » et « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »), mais le permet seulement aux communautés urbaines. Les aides aux entreprises, l'emploi et la création d'entreprise relèvent de la Région (et n'ont pas été définies comme optionnelles pour la CUGR, excepté pour l'aide à l'investissement productif et le soutien aux activités en espace rural, conventionnées avec la Région).

Enfin, en intervenant dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, les EPCI participent du renforcement des écosystèmes par les formations nécessaires au développement des entreprises, et par le soutien à l'innovation.

Les Départements ne peuvent plus agir dans le champ économique territorial. Or, ils agissaient souvent au travers d'agences de développement économique intervenant :

- sur le foncier économique et la création de ZAE
- l'accueil et l'orientation de l'entrepreneur « à 360 ° »

Une organisation de Deveco a donc à **répondre à ces différents items, en intégrant les ambitions du « Projet de Territoire »** :

- accueillir, orienter et appuyer les entrepreneurs
 - dans tous leurs besoins (recrutement, logement, école...).
 - sur tous les domaines : industrie, services, tourisme, commerce, artisanat, etc.
- contribuer à apporter du foncier, immobilier d'entreprises, dans les différentes formules possibles
- renforcer les écosystèmes, notamment liés au « Projet de Territoire » (bioéconomie, santé & numérique, robotique industrielle, tourisme vert, etc.)
 - formations & recherche
 - innovation & création d'entreprise
- œuvrer en lien avec les services de la Région pour l'appui aux entreprises (analyse et gestion des aides)

Enfin, une **organisation en « front » et « back »** autorise une meilleure adéquation et identification des fonctions. L'objectif, essentiel, est de **passer** d'une organisation en « politique publique », **à une organisation par « métier »**.

Etablir un « front » permet de bien affirmer la **relation aux « clients », les entrepreneurs, les acteurs économiques**, avec des objectifs tournés vers eux. Il s'agit, de plus, d'avoir une direction qui « anime » le territoire sur le plan économique.

Avoir un « back » autorise à la fois une conduite « rationalisée » des fonctions supports, et une **fonction reconnue de la gestion et analyse des dossiers**.

Les items demeurent, le « front & back » ne change pas les fiches de poste. Par contre l'intégration des objectifs du projet de territoire nécessite une prise en charge de nouvelles missions.

2. Evolutions de la Direction du Développement Economique

- En juin 2021, une première évolution de l'organisation de la Direction du développement économique a été présentée aux comités techniques (rapport du Directeur général des services). Elle comportait les éléments suivants :

Bioéconomie & Recherche, (juin 2021)

La « bioéconomie » est un secteur économique au cœur du développement de notre territoire. Avec le suivi des entrepreneurs de ce secteur, les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la recherche dédiés, la plateforme de Pomacle-Bazancourt, nécessitaient un portage en tant que tel.

La création du poste « chef de projet Economie rurale, Bioéconomie et Recherche » en est la traduction. Ainsi cette personne travaille directement avec le directeur sur la Bioéconomie, et complète la délégation de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation par le suivi de la Recherche. Enfin, la mention de « l'économie rurale » a permis d'affirmer le portage d'une économie sur tout le territoire, qui s'incarne notamment dans une agriculture et industrie à forte valeur ajoutée dans nos espaces ruraux.

Animations réseaux, évènementiels, Vie des étudiants et commerces, (juin 2021)

La gestion des réseaux sociaux, des évènementiels avec des parties prenantes essentielles à la perception de la qualité de vie sur le territoire du Grand Reims que sont les étudiants et les commerçants, est une nécessité.

Cette nécessité a expliqué la création d'un poste sur cette thématique : « Chargé(e) de Projet Animation Vie Etudiante et Commerce ». Cela s'est traduit dès cet été par la création et l'animation du site « Reims-campus.fr ».

➤ Nouvelles évolutions organisationnelles

L'enjeu du développement du tourisme est essentiel dans le développement économique, tant concernant le développement des activités que l'attractivité des territoires. Il est au cœur du « Projet de Territoire ».

De plus, il y a nécessité d'un travail partenarial entre le Directeur de projet « développement métropolitain et touristique », qui intervient sur un aspect prospectif, d'appui, dans le sens du développement urbain, et l'apport « opérationnel » pour le tourisme.

Dans une collectivité territoriale à l'échelle du Grand Reims et au regard de ses objectifs nombreux et complexes, notamment exposés dans le projet de territoire (stratégie de destination, tourisme fluvial, vert, habitats insolites, stratégie marketing et budgétaire avec l'Office du Tourisme, etc.), les besoins dépassent un ETP.

Pour suivre et mettre en œuvre ces objectifs, la **création d'un poste de « Chargé(e) de mission Tourisme opérationnel »**, de catégorie A, au Grand Reims, s'impose pour :

- participer à la réalisation des orientations stratégiques de la collectivité en la matière et assurer un accompagnement des acteurs, une ingénierie des projets et leur suivi, en partenariat avec le Directeur de projet « développement métropolitain et touristique »,
- assurer le pilotage des projets touristiques menés en régie ou en partenariat, tels la création d'une nouvelle hôtellerie de plein air et habitats insolites, schéma de développement du tourisme fluvial, tourisme vert...
- fédérer et mettre en réseau les compétences de nos services et parties prenantes, nécessaires à la conduite de projet touristique comme celui de la création d'une infrastructure touristique de destination,
- participer à des opérations de marketing territorial liées au tourisme,
- et assurer le suivi quotidien avec nos partenaires (Office de Tourisme, Région Grand Est, etc.).

Ce poste de catégorie A nécessite le recrutement d'une personne niveau Bac + 5, formation initiale en économie (économie touristique, management projet tourisme).

Par ailleurs, la **création d'un poste de « Chef de Projet Commercialisation et Attractivité du Centre-Ville »** de catégorie A, à la Ville de Reims, participe de :

- l'organisation dédiée au Commerce, en **professionnalisant l'accompagnement à l'installation des commerces** et leur développement, similaire à un « manager de centre-ville » dans une ville de taille moyenne
 - rôle d'interface, de proposition pour le développement du commerce de centre-ville

- travail prospectif et d'analyse, participations aux salons professionnels
- suivi des porteurs de projets
- facilitation et suivi des implantations jusque l'installation
- de « **l'ambiance d'achat** » (animation et urbanisme, et en lien avec la direction de l'urbanisme)
 - par sa mission consacrée à la **diversité des enseignes** attendue par les consommateurs, en s'adaptant aux nouvelles générations et modes de consommation
- **l'intégration de la dynamisation du centre-ville** et des centres-quartiers à travers la composante commerciale
- de la **fédération des dynamiques individuelles** (enseignes, promoteurs), avec un lien privilégiés avec les porteurs de projets, autour de projets de notre collectivité

Ce poste de catégorie A nécessite le recrutement d'une personne niveau Bac + 5, en Economie, Commerce par exemple. La maîtrise du droit commercial est notamment une nécessité. Cette personne sera en relation directe avec le responsable du Commerce.

Ces 2 postes sont en « front » : en relations avec les porteurs de projets et parties prenantes de leurs domaines.

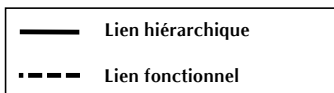
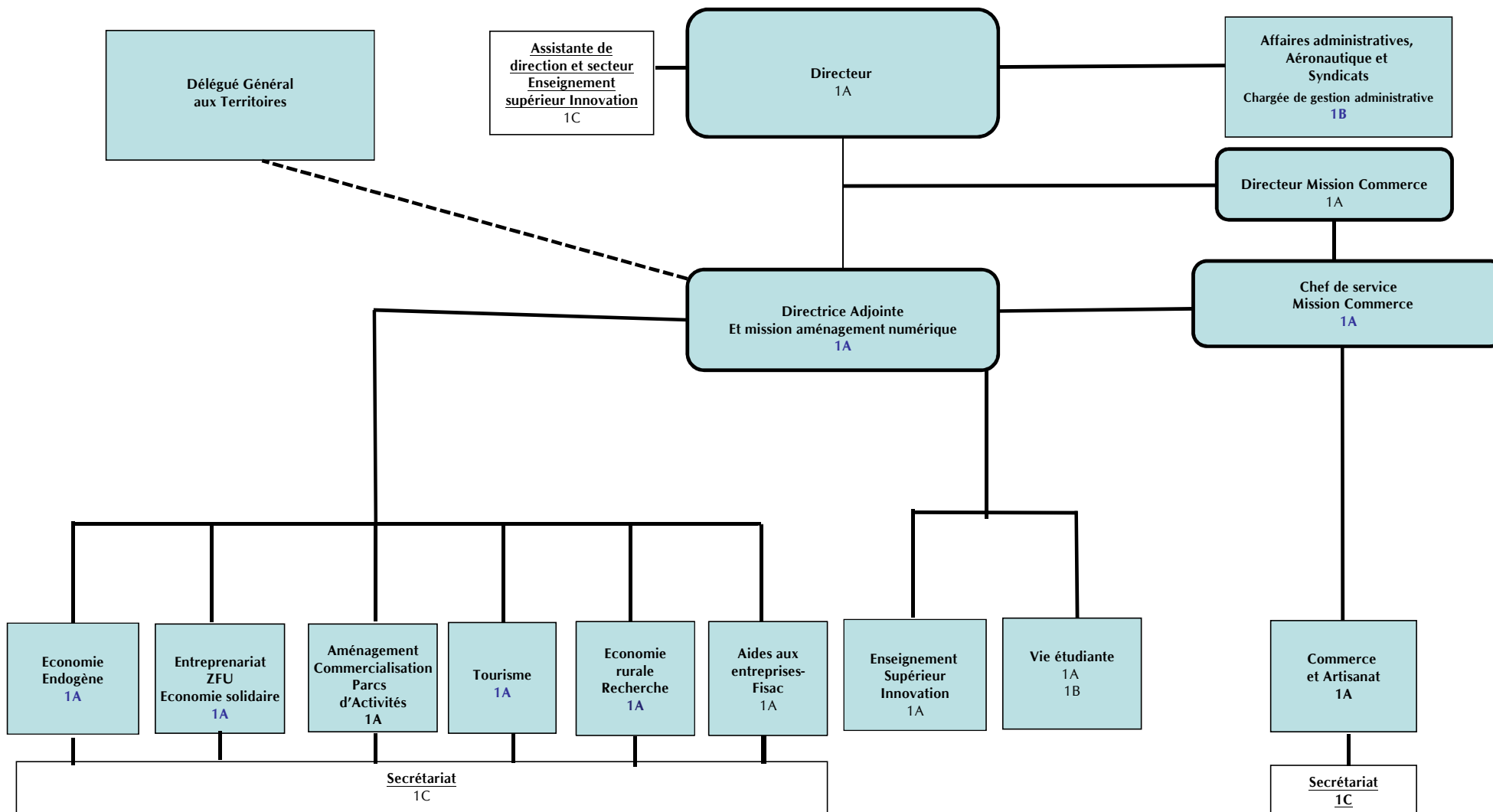
3. Modalité de concertation

- Ces évolutions (front & back), avec les créations de postes afférentes ont été pensées et structurées avec la directrice adjointe dès janvier 2021, puis avec l'encadrement.
- Les fiches de postes ont été élaborées :
 - « chef de projet Economie rurale, Bioéconomie et Recherche »
 - Avec la directrice adjointe,
 - En lien la Cheffe de projet Enseignement Supérieur et Innovation (pour la Recherche)
 - Et avec la personne en charge de la bioéconomie au sein de la direction Bioéconomie et Développement durable (en lien avec son directeur)
 - « Animation réseaux vie étudiante et commerces)
 - Avec la directrice adjointe,
 - le responsable Commerce
 - en lien avec la Chargée de la Gestion Vie étudiante et partenariats Enseignement Supérieur et la Cheffe de projet Enseignement Supérieur et Innovation
 - « Chargé Mission Tourisme »
 - avec la directrice adjointe
 - « Chef de Projet Commercialisation et Attractivité du Centre-Ville »
 - Avec la directrice adjointe,
 - le responsable Commerce
- les postes de « chef de projet Economie rurale, Bioéconomie et Recherche » et de « Chargé(e) de Projet Animation Vie Etudiante et Commerces » ont été présentés en réunion de direction dès le mois de mai 2021 à tous les agents (avant le CT de juin 2021)
- les postes Tourisme et Commerce ont été présentés au mois de juin et discutés depuis dans le cadre du projet de territoire et le développement de notre direction, s'agissant notamment du passage à une approche métiers (« front & back »).

Ils ont été présentés aux agents directement concernés.

L'organigramme a enfin été présenté à l'ensemble des agents de la Direction le 3 septembre 2021.

Organigramme juin 2021



Organigramme cible

